La Chambre de commerce et d'industrie des Deux-Sèvres lance un prêt d'honneur pour les porteurs de projet

mercredi 24 juin 2009, par lpe

La CCI des Deux-Sèvres vient d'annoncer la mise en place d'un prêt d'honneur au profit de porteurs de projet : création, reprise d'entreprise, et même développement.

La Chambre consulaire affecte à ce dispositif annoncé par le Président **Philippe Dutruc** (photo ci-contre) **1 million d'euros**, provenant notamment de cessions d'actifs immobiliers.

Ce fonds d'intervention s'adresse à des personnes physiques ayant un projet d'entreprise basé en Deux-Sèvres avec inscription au RCS. Il intervient jusqu'à un montant de 150 000 euros, **en parallèle d'un apport personnel**, ce qui peut compléter le tour de table souvent décisif pour obtenir un concours bancaire.

Ce prêt d'honneur est donc sans intérêts, sans garanties (sauf assurance décès), et d'une durée maximum de 5 ans. Les remboursements seront suivis par Deux-Sèvres initiative qui dispose également d'un dispositif de prêt d'honneur (lire notre article sur les 10 ans de DSI)

Les dossiers sont à présenter lors d'un comité des prêts qui se réunira régulièrement. Ce comité est présidé par **Jacques Rougier** et composé de 12 personnes : pour moitié d'élus de la CCI et pour l'autre moitié d'experts professionnels.

A noter que si en France d'autres chambres consulaires ont adopté ce dispositif, dans la région, la CCI des Deux-Sèvres semble être la seule à l'avoir lancé !

Contact : Claire Herrero au 05.49.28.79.70 ou c.herrero@cci79.com